



**Communauté d'Agglomération
du Pays de Saint-Omer**
2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUEESSE CEDEX
Service Aménagement / Urbanisme
Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 26/06/2019

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUEESSE
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM**

**PLAN B : Repérage des éléments paysagers et
patrimoniaux à protéger (Art. L.151-19 du CU)**

Date : 24/06/2019

Echelle : 1 / 5000



Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n°0226-19
du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

Le Président

François DECOSTER

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable ou groupement d'arbres
- Haie ou alignement d'arbres
- Fascine
- Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER :
(Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Éléments patrimoniaux avec prescriptions

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives
annexées au règlement du PLU.

